


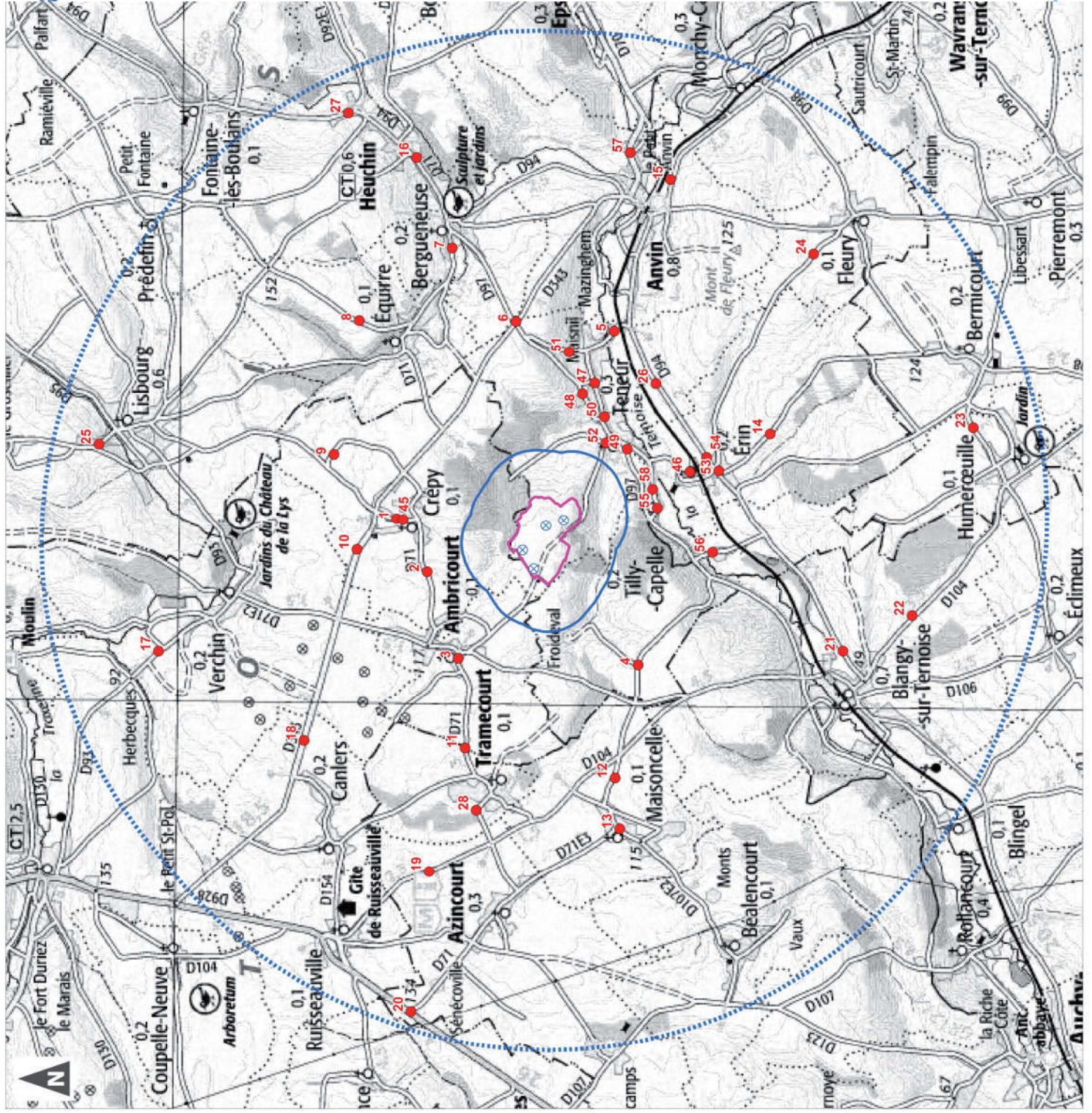


Localisation des points de vue (Aire d'étude rapprochée)

-  Zone d'implantation Potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude immédiate (600 m)
-  Aire d'étude rapprochée (6 km)

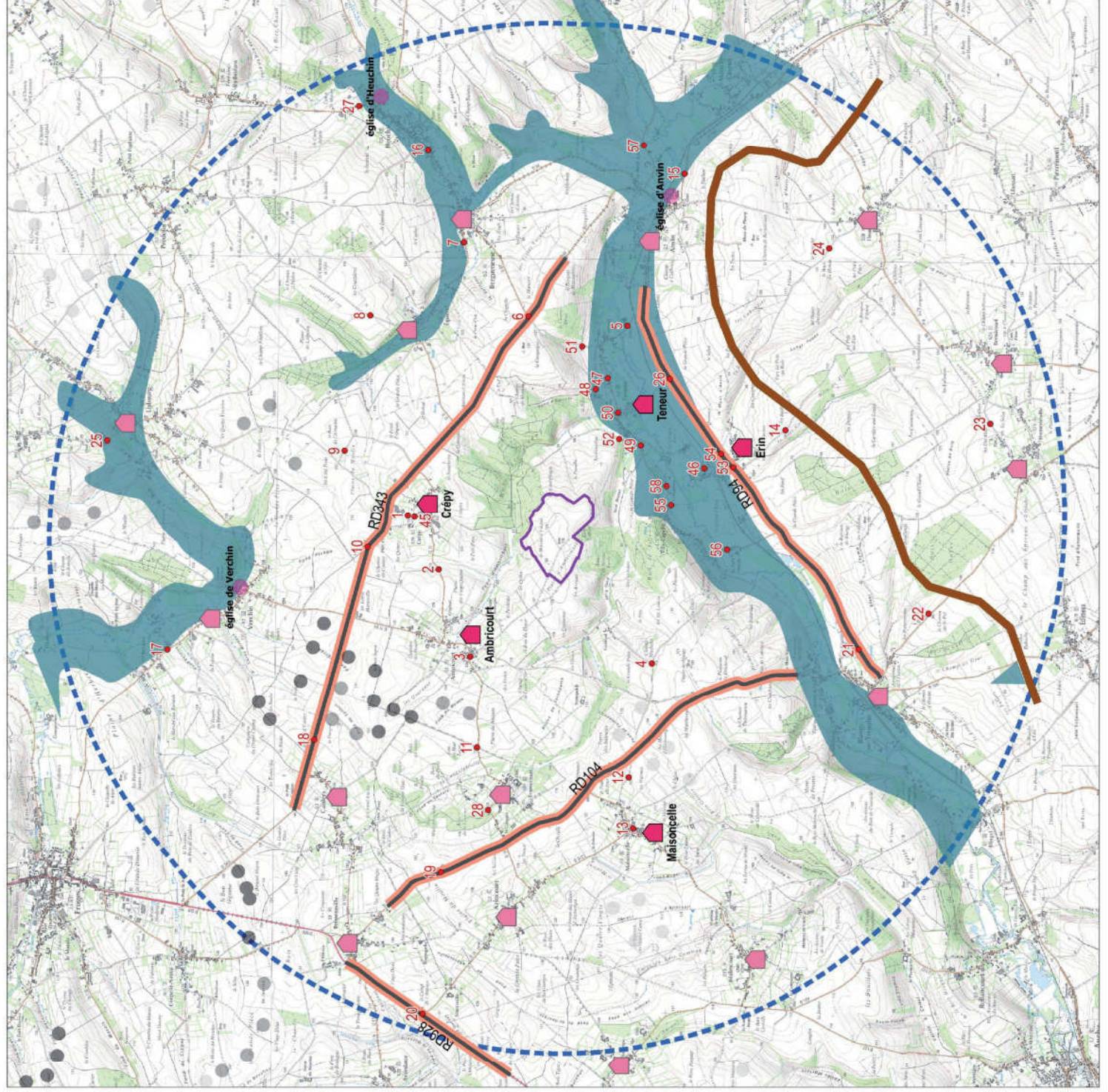
-  Eolienne projetée
-  Point de vue



1:50 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Synthèse des sensibilités du paysage et du patrimoine, localisation des photomontages (aire d'étude rapprochée)



Zone d'implantation Potentielle (ZIP)

Aire d'étude rapprochée (6 km)

Fonds de vallées : vues limitées par le relief

Belvédères naturels : perception globale de plateau

Séquences routières ouvertes sur le plateau

Monuments historiques à enjeu

Lieu de vie à enjeu fort

Lieu de vie à enjeu modéré

Contexte éolien au 22/10/2020

Eolienne construite

Eolienne accordée

Parc en instruction

Photomontage



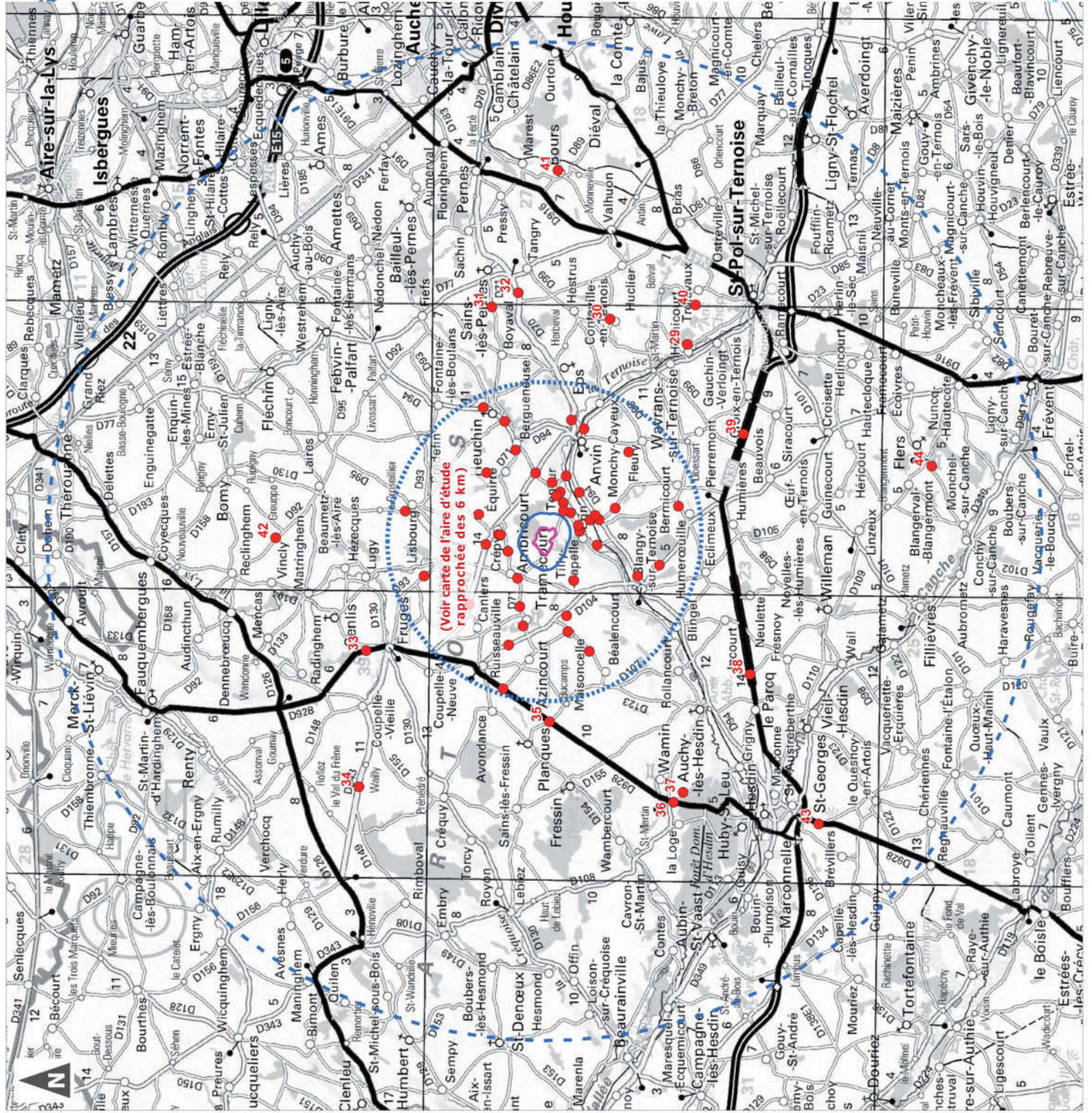
■ LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES - AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

| N° | LOCALISATION | INTERET | PAYSAGE | PATRIMOINE | LIEU DE VIE | ROUTE |
|----|--|--|---------|------------|-------------|-------|
| 29 | Monchy-Cayeux - route en contrehaut en rive est de la Ternoise | vue depuis un chemin de randonnée (GRP) | x | | | |
| 30 | Conteville-en-Ternois - RD88 au niveau de l'église | vue dégagée depuis un village | x | | x | |
| 31 | Sains-les-Pernes - RD71 en sortie ouest du bourg | vue dégagée depuis un point haut | x | | x | |
| 32 | Tangry - RD70 en sortie ouest du bourg | vue à l'arrière-plan du vallon d'Eps | x | | x | |
| 33 | Fruges - RD928 à l'entrée nord du bourg | vue en arrière-plan du bourg et de la vallée de la Lys | x | | x | |
| 34 | Coupelle-Vieille - RD343 entre Maisoncelle et Wailly | vue depuis à l'arrière du parc éolien de Fruges | x | | | |
| 35 | Planques- RD928 au lieu-dit l'Alouette (croisement avec la RD71) | vue depuis un axe routier principal | | | x | x |
| 36 | Wamin - RD928 au droit du château | vue depuis les abords du château (MH) | | x | | |
| 37 | Wamin -chemin à l'ouest de la commanderie du Bois-Saint-Jean | covisibilité avec un Monument Historique | | x | | |
| 38 | Le Parcq - RD939 au droit du château d'Estruval sur point haut | vue depuis les abords du Monument Historique | | x | | x |
| 39 | Croix-en-Ternois - RD939 à l'est du bourg | vue depuis un axe routier principal | | | | x |
| 40 | Troisvaux - oratoire à l'ouest du bourg - au-delà du terrain de sport) | vue depuis GRP à proximité de l'abbaye de Belval | x | x | | |
| 41 | Bours - rue de l'église face au château | covisibilité avec le château, Monument Historique | | x | | |
| 42 | Vincly - Ecouflan- RD92 au nord de "Notre Dame du Bon Voyage" | vue dégagée depuis un point haut | x | x | | |
| 43 | Hesdin - RD928 au sud de l'agglomération | vue en balcon à travers la vallée et la ville d'Hesdin | x | x | x | x |
| 44 | Flers- chemin le long de l'enceinte du château | vue depuis les MH de Flers (château et église) | | x | | |

Localisation des points de vue (Aire d'étude éloignée)

- Zone d'implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude immédiate (600 m)
- Aire d'étude rapprochée (6 km)
- Aire d'étude éloignée (20 km)

- Eolienne projetée
- Point de vue

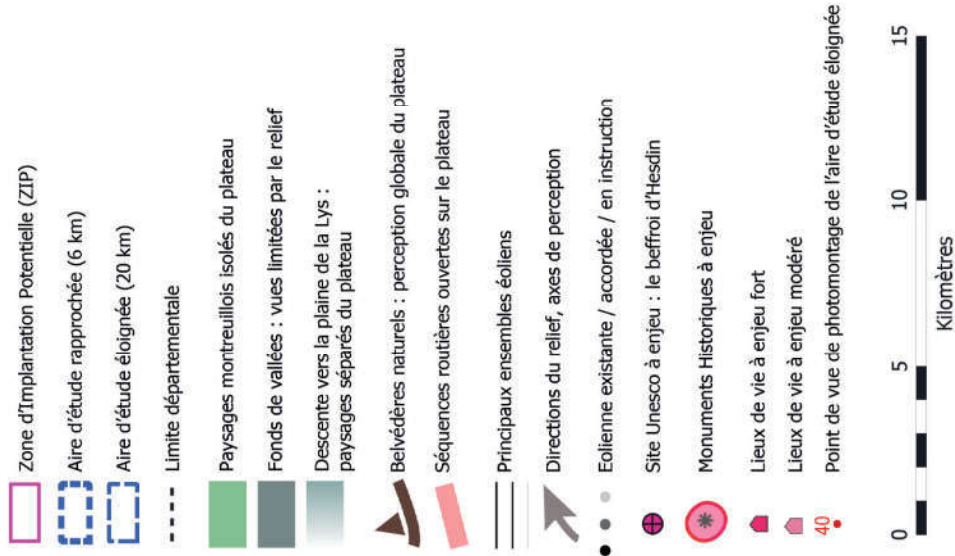


(Voir carte de l'aire d'étude rapprochée des 6 km)



1:160 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Synthèse des sensibilités du paysage et du patrimoine, localisation des photomontages (aire d'étude éloignée)



6.5.4. CARNET DE PHOTOMONTAGES

Le carnet de photomontages (figurant dans le cahier n°3.B.3) propose une simulation de la vision des éoliennes à partir des points de vue identifiés.

Chaque planche comprend :

- la localisation précise du point de vue avec l'angle de vue,
- les éléments techniques de la prise de vue (coordonnées, cap),
- les informations sur la situation des éoliennes par rapport au point de vue (distance à l'éolienne la plus proche et à l'éolienne la plus éloignée)
- le photomontage avec la vision des éoliennes « à taille réelle »,
- des commentaires sur l'insertion du projet dans le paysage, pour chaque photomontage.

6.5.5. SYNTHÈSE DES IMPACTS

Sur les 58 photomontages réalisés, 8 révèlent un impact moyen, 36 un impact faible et 14 un impact nul.

▪ à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée (6 km)

Aucun impact fort n'a été relevé.

Les impacts moyens se concentrent au niveau :

- de perceptions depuis les fonds de vallée et de vallon : sortie ouest de Bergueuseuse dans le vallon de Faux (photomontage 7), sortie de Blangy-sur-Ternoise sur la RD94 (photomontage 21),
- de vues en belvédère depuis les hauteurs de versants : accès à la ferme de Froideval par le vallon situé directement au sud du projet éolien (photomontage 4), arrivée sur Blangy-sur-Ternoise par le versant sud de la Ternoise (photomontage 22), arrivée sur Erin par le versant sud de la Ternoise (photomontage 14),
- depuis l'intérieur du village de Crépy (photomontage 1, 45),
- depuis le centre villageois de Teneur (photomontage 50).

Les impacts faibles concernent une majorité de points de vue et montrent :

- une inscription cohérente dans le contexte éolien, dans la continuité des parcs de Fruges, qu'on se situe sur le plateau nord du Ternois (ex : photomontage 20 pris depuis la RD928) ou en belvédère depuis les hauteurs du versant sud de la Ternoise (photomontage 23),
- un recul suffisant et une bonne lisibilité par rapport aux lieux de vie proches (ex : photomontage 2 en frange urbaine de Crépy, photomontage 5 depuis le lieu-dit le Maisnil à Teneur, photomontage 11 en sortie de Tramecourt et photomontage 12 en sortie de Maisonceille),
- une faible incidence sur le site historique de la bataille d'Azincourt (photomontage 19) et sur l'église (non protégée) de Tilly-Capelle (photomontage 26).

Les impacts nuls équivalent à une non-visibilité du projet éolien :

- depuis l'intérieur de villages proches : Ambricourt (photomontage 3), Maisonceille (photomontage 13), Heuchin (photomontage 16), - depuis ou en covisibilité avec les Monuments Historiques suivants : église de Verchin (photomontage 17), église d'Anvin (photomontage 15), château de Tramecourt (photomontage 22), église d'Heuchin (photomontage 27).

Par ailleurs, l'église non protégée de Teneur n'entre dans le champ de vision d'aucun photomontage.

▪ à l'échelle de l'aire d'étude éloignée (20 km)

Aucun impact fort ni impact moyen n'a été relevé.

Les impacts faibles concernent une majorité de points de vue et montrent :

- des vues depuis les belvédères du territoire où le projet s'inscrit en cohérence et souvent en continuité avec l'ensemble des parcs éoliens de Fruges : à la transition avec les belvédères artésiens à l'est du territoire d'étude (photomontages 30, 31, 32), au niveau des hauts plateaux artésiens à l'ouest du territoire d'étude (photomontage 34),
- une bonne lisibilité depuis les grands itinéraires de randonnée du territoire, notamment depuis le versant est de la Ternoise (GRP Tour du Ternois Sud, photomontage 29) depuis le plateau du Ternois en contrehaut de l'abbaye de Belval (GRP Tour du Ternois Nord, photomontage 40), et depuis un axe majeur du territoire, la RD928 (photomontage 35),
- une bonne insertion en relation avec les Monuments Historiques : une faible visibilité depuis les abords du château d'Estruval (photomontage 38), les abords du château de Flers (photomontage 44) et des covisibilités limitées depuis les abords du château de Warmin et de la commanderie du Bois Saint-Jean (photomontages 36 et 37), et à l'arrivée sur Hesdin et ses monuments (photomontage 43).

Les impacts nuls montrent notamment la non-visibilité du projet depuis le château de Bours, Monument Historique (photomontage 42).

Les photomontages montrent dans l'ensemble une bonne lisibilité du parc par rapport à son inscription dans le contexte éolien et notamment par rapport au grand ensemble éolien de Fruges : il apparaît comme une extension de cet ensemble identifié comme un pôle de densification dans le Schéma Régional Éolien.

Ainsi, le projet s'inscrit dans une logique d'aménagement cohérente à l'échelle du territoire et présente par conséquent une bonne insertion dans le paysage des plateaux du Ternois.

IMPACTS : AIRE D' ETUDE RAPPROCHEE

| N° | LOCALISATION | INTERET | PAYSAGE | PATRIMOINE | LIEU DE VIE | ROUTE | IMPACT |
|----|--|--|---------|------------|-------------|-------|--------|
| 1 | Crépy - rue de l'Eglise | vue depuis le centre-bourg en arrière-plan de l'église | | | X | | |
| 2 | Crépy - sortie ouest du bourg | vue depuis la frange urbaine | | | X | | |
| 3 | Ambricourt - parvis de l'église | vue depuis l'intérieur du bourg | | | X | | - |
| 4 | Tilly-Capelle- route de plateau en contrehaut de la ferme de Froideval | vue en arrière-plan d'un lieu de vie isolé | | | X | | |
| 5 | Teneur - RD97 à l'est du bourg - entrée du lieu-dit Maisnil | vue en arrière-plan du bourg | | | X | | |
| 6 | Teneur - RD343 au carrefour avec RD97 | vue depuis un point haut | | | | X | |
| 7 | Bergueuneuse - sortie ouest (route d'Equirre) | vue en sortie de bourg | | | X | | |
| 8 | Equirre - route de plateau au nord du bourg (lieu-dit le Gay) | vue à travers le vallon d'Equirre | X | | X | | |
| 9 | Crépy - croisement de chemins au nord du bourg (cote 134) | vue à proximité d' un chemin de randonnée (GRP) | X | | X | | |
| 10 | Crépy - RD343 à l'entrée ouest du bourg | vue en arrière-plan du bourg | | | X | X | |
| 11 | Tramecourt - sortie est du bourg par la RD71 | vue en sortie de bourg | | | X | | |
| 12 | Maisoncelle - route à l'est du bourg - lieu-dit les Warmes | vue depuis la frange urbaine | | | X | | |
| 13 | Maisoncelle - rue principale- dent creuse au niveau de l'église | vue depuis l'intérieur du bourg | | | X | | - |
| 14 | Erin - entrée sud en contrehaut du bourg | vue à l'arrière-plan du bourg | X | | X | | |
| 15 | Anvin -entrée est par la RD343 | vue à l'arrière-plan du bourg | X | X | X | X | - |
| 16 | Heuchin - RD71 entre centres d'Heuchin et de Bergueuneuse | perspective urbaine | | | X | | - |
| 17 | Verchin - RD93 au nord du bourg | vue panoramique et visibilité avec l'église MH | X | X | X | | - |
| 18 | Canlers - RD343 à l'est du bourg | vue en sortie de bourg et depuis une route de plateau | | | X | X | |
| 19 | Azincourt - RD104 entre Ruisseauville et Tramecourt | vue depuis le site de la bataille d'Azincourt | X | X | | X | |
| 20 | Azincourt - RD928 au carrefour avec la RD71 | vue depuis un axe routier principal | | | | X | |
| 21 | Blangy-sur-Ternoise - sortie est par la RD94 | vue en sortie de bourg depuis la vallée de la Ternoise | X | | X | | |
| 22 | Blangy-sur-Ternoise - entrée sud par la RD104 | vue à l'arrière-plan du bourg, à travers la vallée | X | | X | | |
| 23 | Humerueille- route entre les centres d'Humerueille et Bermicourt | vue depuis un ensemble de villages | | | X | | |
| 24 | Fleury - sortie nord par la route d'Erin | vue en sortie de bourg | | | X | | |
| 25 | Lisbourg - rue descendant vers l'église (coté nord) | perspective sur l'église | | X | X | | - |
| 26 | Teneur - RD94 au niveau du chemin agricole menant à Teneur | vue en arrière-plan de Teneur | X | | X | | |
| 27 | Heuchin - RD94 en contrehaut de l'église | covisibilité avec l'église, Monument Historique | | | | | - |
| 28 | Tramecourt - allée située dans la perspective du château | covisibilité avec le château, Monument Historique | | X | | | - |
| 29 | Monchy-Cayeux - route en contrehaut en rive est de la Ternoise | vue depuis un chemin de randonnée (GRP) | X | | | | |
| 30 | Conteville-en-Ternois - RD88 au niveau de l'église | vue dégagée depuis un village | X | | X | | |

| IMPACTS : AIRE D'ETUDE ELOIGNEE | | | | | | | |
|---------------------------------|--|--|---------|------------|-------------|-------|--------|
| N° | LOCALISATION | INTERET | PAYSAGE | PATRIMOINE | LIEU DE VIE | ROUTE | IMPACT |
| 31 | Sains-les-Pernes - RD71 en sortie ouest du bourg | vue dégagée depuis un point haut | X | | X | | |
| 32 | Tangry - RD70 en sortie ouest du bourg | vue à l'arrière-plan du vallon d'Eps | X | | X | | |
| 33 | Fruges - RD928 à l'entrée nord du bourg | vue en arrière-plan du bourg et de la vallée de la Lys | X | | X | | |
| 34 | Coupelle-Vieille - RD343 entre Maisoncelle et Wailly | vue depuis à l'arrière du parc éolien de Fruges | X | | | | |
| 35 | Planques- RD928 au lieu-dit l'Alouette (croisement avec la RD71) | vue depuis un axe routier principal | | X | X | | |
| 36 | Wamin - RD928 au droit du château | vue depuis les abords du château (MH) | | X | | | |
| 37 | Wamin - chemin à l'ouest de la commanderie du Bois-Saint-Jean | covisibilité avec un Monument Historique | | X | | | |
| 38 | Le Parcq - RD939 au droit du château d'Estruval sur point haut | vue depuis les abords du Monument Historique | | X | | X | |
| 39 | Croix-en-Ternois - RD939 à l'est du bourg | vue depuis un axe routier principal | | | | X | - |
| 40 | Troisvaux - oratoire à l'ouest du bourg - au-delà du terrain de sport) | vue depuis GRP à proximité de l'abbaye de Belval | X | X | | | |
| 41 | Bours - rue de l'église face au château | covisibilité avec le château, Monument Historique | | X | | | - |
| 42 | Vincly - Ecouflan- RD92 au nord de "Notre Dame du Bon Voyage" | vue dégagée depuis un point haut | X | X | | | - |
| 43 | Hesdin - RD928 au sud de l'agglomération | vue en balcon à travers la vallée et la ville d'Hesdin | X | X | X | X | |
| 44 | Flers- chemin le long de l'enceinte du château | vue depuis les MH de Flers (château et église) | | X | | | |
| 45 | Depuis la rue de l'église à Crépy | éviter masques du photomontage 1 en se déplaçant | | | X | | |
| 46 | Depuis l'église d'Erin | Erin (place, mémorial, église) | | | X | | |
| 47 | Teneur par la D97 aux abords de l'école primaire | Teneur selon axe principale de circulation | | | X | | |
| 48 | Camping de la Verte Colline à Teneur | vue depuis les MH de Flers (château et église) | | | X | | |
| 49 | Teneur en sortie ouest par la D97 | sortie selon axe principal de circulation | | | X | | - |
| 50 | Teneur - D97 / rue d'Heuchin | centralité selon axe principal de circulation | | | X | | |
| 51 | Maisnil en frange nord | hameau en conurbation avec teneur | | | X | | |
| 52 | Teneur, en frange nord-est du presbytère inscrit MH | frange de village potentiellement exposée | | | X | | |
| 53 | Erin, monument aux morts | Erin (place, mémorial, église) | | | X | | |
| 54 | Eglise d'Erin par la D94 | Erin (place, mémorial, église) | | | X | | |
| 55 | Tilly-capelle centre | évaluer les villages situés en fond de vallée | | | X | | - |
| 56 | Teneur, au lieu-dit «le Petit Marais» | évaluer les villages situés en fond de vallée | | | X | | |
| 57 | Anvin, hameau «Le Petit Anvin» | évaluer les villages situés en fond de vallée | | | X | | |
| 58 | La Waremne à hauteur du 11 rue du Moulin | évaluer les villages situés en fond de vallée | | | X | | - |

Légende des impacts :

| | | | |
|------|-------|--------|---------|
| FORT | MOYEN | FAIBLE | NUL : - |
|------|-------|--------|---------|

Rappel des enjeux liés au paysage

Le projet s'inscrit dans l'entité paysagère du Ternois, sur le rebord du plateau en rive droite de la vallée de la Ternoise. Il se positionne au sud du grand ensemble éolien de Fruges et de ses extensions programmées. Les enjeux liés à l'implantation d'un parc éolien concernent principalement :

- la perception depuis les belvédères du paysage
- la distance aux vallées et vallons
- les perceptions en contreplongée
- l'inscription dans le contexte éolien
- les sensibilités par rapport aux lieux de vie

Rappel des enjeux liés au patrimoine et au tourisme

Le territoire d'étude présente une importante signification historique, due aux événements qui s'y sont déroulés (bataille d'Azincourt) et à la présence de nombreux châteaux, avec une continuité entre l'époque médiévale et aujourd'hui opérée grâce à la transformation des domaines au cours du XVIII^{ème} et du XIX^{ème} siècle.

Les principaux enjeux au niveau du patrimoine et du tourisme concernent :

- A l'échelle de l'aire d'étude rapprochée :
 - l'église d'Anvin,
 - l'église de Verchin,
 - l'église d'Heuchin,
 - les églises (non protégées) d'Ambricourt, de Tilly-Capelle et de Teneur.
 - le GR0121 et les circuits de randonnée des plateaux.
- A l'échelle de l'aire d'étude éloignée :
 - le beffroi d'Hesdin et l'église d'Huby-Saint-Leu,
 - la commanderie du bois Saint-Jean (ferme de Wamin),
 - le château et l'église de Fiers,
 - le château de Wamin,
 - le château d'Estrual.

6.5.6. MESURES PROPOSEES DANS LE CADRE DU PROJET

6.5.6.1. MESURES D'ÉVITEMENT

Le passage de la variante 1 à la variante 3 se justifie principalement pour des raisons d'évitement d'enjeux écologiques liés à la proximité de boisements. En revanche, du point de vue des paysages, l'évitement consiste dans le choix du site d'implantation : placer le projet à l'extrémité d'un pôle de densification identifié dans le Schéma Régional Éolien permet d'éviter la dispersion des parcs éoliens sur le plateau du Ternois et garantit une bonne lisibilité des différents parcs.

6.5.6.2. MESURES DE RÉDUCTION

MAÎTRISE DE LA PHASE DE CHANTIER

Les travaux nécessaires à l'installation d'éoliennes ont des effets directs et indirects sur le paysage immédiat. Il s'agit de bien organiser les périodes de travaux afin d'éviter au maximum les conséquences sur le paysage.

Le périmètre du chantier doit être bien délimité afin de préserver l'espace de toute perturbation superflue et d'éviter d'engendrer une occupation de surface supérieure à celle prévue à l'origine.

Enfin, il est nécessaire de remettre en état tous les espaces dégradés (les surfaces enherbées, les aires de stockage et de montage) après le chantier afin d'éviter la création de zones abandonnées, de dépôts de matériaux en tout genre et de remblais superflus, par exemple. A ce titre, **toutes les terres inutilisées doivent être évacuées.**

MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION CHANTIER PROPRE

Une convention avec les entreprises chargées des travaux peut être instaurée afin de mettre en place un « chantier vert ». Le respect des normes pendant le chantier est indispensable pour inscrire le projet éolien dans sa logique environnementale. La réalisation d'un chantier propre impose, par exemple, son balisage afin d'éviter les débordements de construction, les pertes de culture et les impacts sur le paysage.

INTÉGRATION DES CONSTRUCTIONS LIÉES AUX ÉOLIENNES

Les socles des éoliennes

Il est recommandé d'éviter la création de « buttes » dans ce secteur agricole à dominante horizontale. Les plateformes seront implantées autant que possible dans le sens des cultures afin de minimiser la gêne pour l'exploitant.

Une gestion des terres végétales de surface décapées peut être demandée, sans compactage, pour remise en place sur les emprises, une fois les fondations coulées et les tranchées remblayées.

Les accès au site et aux éoliennes

La piste d'accès non revêtue peut être élargie pour faciliter le passage des convois. Mais ces élargissements des emprises ne doivent pas être calculés pour un croisement continu des engins de chantier. Ce croisement doit s'effectuer sur des aires dédiées, préalablement définies pour éviter tout élargissement supplémentaire.

Les chemins existants ont été pris en compte et préférentiellement utilisés dans la définition du projet afin de limiter de nouveaux aménagements et donc d'occasionner des dérangements.

Les éoliennes

Il sera fait le choix d'un mât modulaire et de matériaux de qualité sans installations visibles à l'extérieur des mâts. Les éoliennes seront de couleur blanche (RAL 7035).

Un enfouissement des lignes électriques internes au parc sera réalisé pour limiter l'emprise visuelle du parc éolien aux seules éoliennes et postes de livraison. Le gestionnaire électrique proposera un raccordement enterré des lignes électriques du réseau raccordant les postes de livraison au poste source.

Les postes de livraison

Le fonctionnement de ce projet nécessite la création de 2 postes de livraison. Ceux-ci ont été localisés au bord de chemins. Le fait de s'appuyer ainsi sur des éléments de l'existant facilite l'intégration des éoliennes.

Il est conseillé de soigner l'aspect extérieur du poste :

- limiter les terrassements et préférer l'encastrement dans le terrain naturel,
- prévoir des matériaux mats et de teintes foncées et éviter la couleur verte,
- prévoir des gouttières, chéneaux, rives et autres accessoires de même teinte que les revêtements des murs et/ou de la couverture.

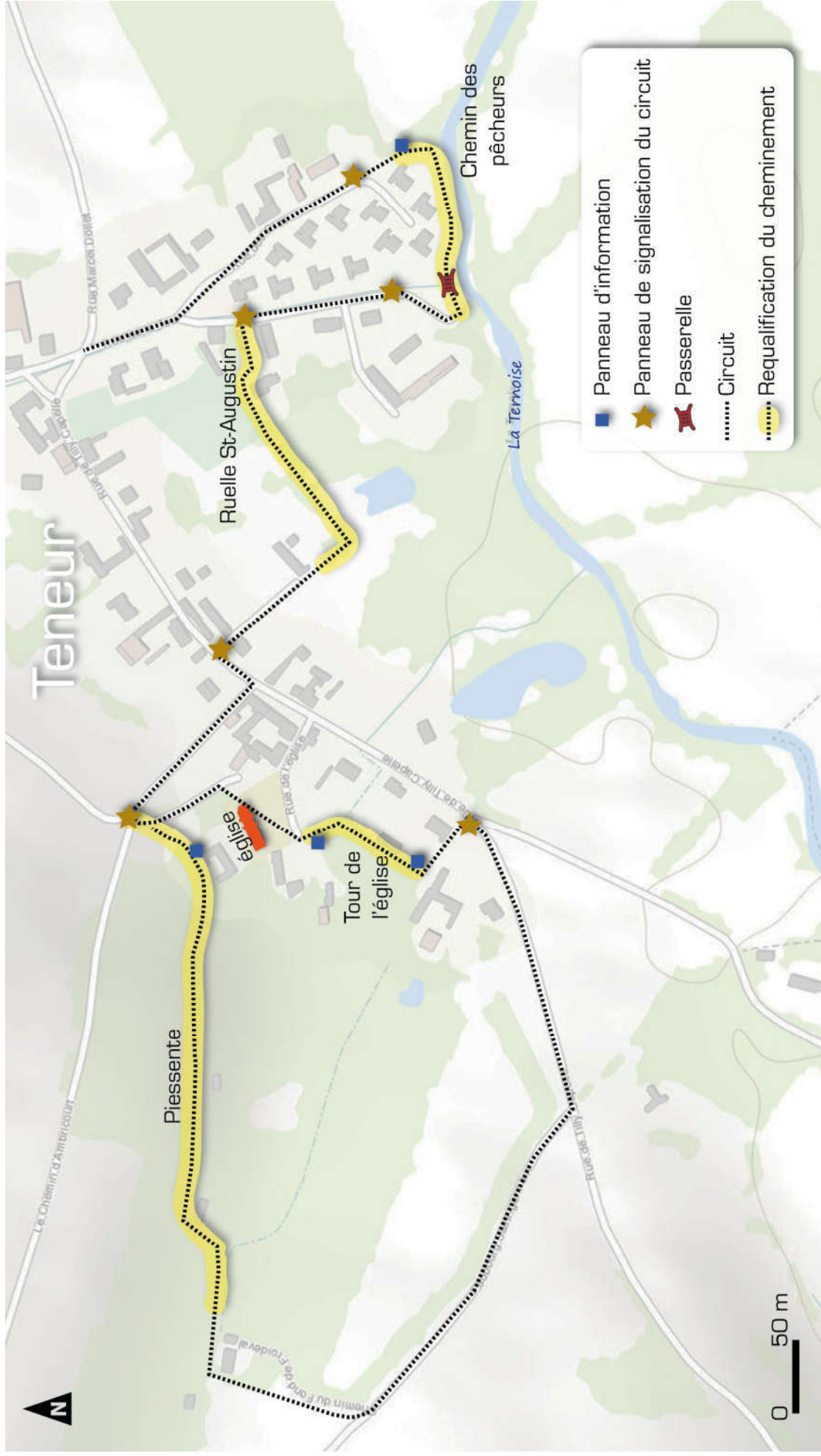
Il est conseillé d'éviter de chercher à masquer les postes par de la végétation pour ne pas souligner encore plus l'emplacement du bâtiment.

6.5.6.3. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Le projet porte sur l'aménagement de sentiers pédestres sur la commune de Teneur :

- ✓ la plantation de +/- 500 mètres de haies bocagères (merisiers à grappes, viorne obier, houx commun, troène d'europe, pruneller, genêt à balai), l'entretien des végétaux pendant 5 ans. Les plantations visent à compléter des sections manquantes (8 500 € HT) ;
- ✓ la fourniture et pose d'une passerelle en bois pour assurer le passage d'un cours d'eau (7 000 € HT) ;
- ✓ la fourniture et pose de 4 panneaux d'information (énergies renouvelables) (7 000 € HT) ;
- ✓ la fourniture et pose de 6 panneaux de signalisation/direction (5 000 € HT) ;
- ✓ la réfection et création d'environ 750 m de sentiers pédestres (Piessente, Tour de l'église, ruelle Saint-Augustin et chemin des Pêcheurs) (40 000 € HT).

Soit l'ensemble 67 500 € HT



Chapitre 7. ANALYSE DES VARIANTES

Lors de la démarche de conception du projet, plusieurs scénarii sont évalués et comparés, en fonction de critères environnementaux, paysagers, patrimoniaux mais aussi techniques et économiques. Ces scénarii intègrent également les sensibilités locales mises en avant lors des phases de concertation.

Les variables répondent aux objectifs suivants :

- maximisation ou optimisation du potentiel énergétique (dépendante de l'emplacement des éoliennes et de la puissance installée) ;
- inscription paysagère favorable (prise en compte des éléments structurants du paysage) ;
- moindre empiètement sur les habitats naturels ;
- respect d'une distance minimale de 500 m des zones habitées et à vocation d'habitat ;
- recherche du moindre impact acoustique.

Au regard de la nature de la zone d'implantation potentielle (ZIP), trois variantes du projet ont été envisagées.

Cette phase d'analyse permet d'aboutir, après un processus d'élimination, à un projet final de moindre impact sur les plans environnemental, paysager et patrimonial mais aussi techniquement et économiquement réalisable.

7.1. CADRAGE PREALABLE

L'état initial fait apparaître des sensibilités particulières de la zone d'implantation. La prise en compte de l'ensemble de ces informations permet de concevoir les différents scénarios d'implantation détaillés ci-après.

Ainsi, la réflexion sur les variantes a tenu compte des principaux critères suivants :

- La zone d'implantation potentielle localisée au sein d'une zone favorable à l'éolien dans le SRE ;
- Le rattachement de la zone d'implantation à un pôle de densification ;
- Les espaces réglementaires où les éoliennes sont « interdites » :
 - o 500 m aux habitations ou zones destinées à l'habitat,
 - o 300 m des ICPE SEVESO et aux INB (installations nucléaires de base),
- Les distances de sécurité préconisées pour les infrastructures à proximité ;
- Les zones aux enjeux identifiés sur le plan écologique ;
- Les effets d'écrasement visuel à éviter ;
- Les effets de barrière visuelle des communes proches.

Par ailleurs, la présence de parcs éoliens sur les territoires limitrophes (en fonctionnement, accordé(s) ou en projet) est un élément déterminant dans la conception du nouveau projet sur la zone d'implantation potentielle appréhendée et identifiée par ENERTRAG. C'est dans cette optique que le projet de Teneur est intégré en prolongement du grand ensemble éolien de Fruges.

7.2. PROPOSITIONS D'IMPLANTATION(S)

3 scénarios d'implantation ont été étudiés afin de définir le projet éolien le plus adapté aux caractéristiques et aux différentes contraintes du site.

Dans le cadre de leur domaine d'expertise, les bureaux d'étude AUDDICE Environnement (général, écologie et paysage), et SIXENSE Environment (acoustique) ont réalisé une analyse critique de ces propositions, dont la synthèse est présentée dans les paragraphes en pages suivantes.

VARIANTE 1 : OPTIMISATION DU PRODUCTIBLE ET SELECTION DU GABARIT LE PLUS ADAPTE COMPTE TENU DU CONTEXTE EOLIEN EXISTANT

ANALYSE POUR 4 EOLIENNES

INSERTION DANS LE MILIEU HUMAIN

| Période | Choix d'éoliennes pour la période considérée | Commentaires |
|----------|--|--|
| Été 2017 | Gabarit de 179,5 m bout de pale | <p>Les distances aux habitations sont réglementaires avec les éoliennes les plus proches.</p> <p>Les distances aux habitations ont été recherchées pour limiter l'impact sonore et visuel vis-à-vis des riverains.</p> |

Variante 1 - Insertion dans le milieu humain

INSERTION DANS LE MILIEU NATUREL

| Période | Choix d'éoliennes pour la période considérée | Commentaires |
|----------|--|--|
| Été 2017 | Gabarit de 179,5 m bout de pale | <p>Choix d'implantation particulièrement contraignant pour les chiroptères car deux éoliennes sont proches de boisements.</p> <p>Cette variante implique la présence d'une éolienne proche du Bois Valvier et donc d'un secteur à enjeu moyen. Par ailleurs une autre éolienne (E2) était également dans une zone de lisière potentiellement utilisée par les chiroptères.</p> |

Variante 1 - Insertion dans le milieu naturel

INSERTION DANS LE MILIEU PAYSAGER, PATRIMONIAL & TOURISTIQUE

| Période | Choix d'éoliennes pour la période considérée | Commentaires |
|----------|--|--|
| Été 2017 | Gabarit de 179,5 m bout de pale | <p>Dans cette variante, les éoliennes composent une forme à peu près carrée. Cette forme suit le tracé de la courbe topographique d'altitude 125 mètres et épouse la forme de l'avancée du plateau.</p> <p>Atouts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Composition bien groupée et compacte, facilement lisible. <p>Inconvénients :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proximité forte aux boisements perçue localement sur le plateau d'Ambricourt : effet d'écrasement sur le bois de Crépy. - Dimension des éoliennes assez importante en rapport avec l'échelle du versant. |

Variante 1 - Insertion dans le milieu paysager, patrimonial & touristique

Demande d'Autorisation Environnementale

Variante 1

- Éolienne projetée
- Aire d'étude immédiate (600 m)
- Zone d'implantation Potentielle (ZIP)
- Limite communale

ENJEUX ET CONTRAINTES PHYSIQUES ET HUMAINES

- Zones d'habitat ou à vocation d'habitat
- Zone tampon de 500m autour des habitations et des zones à vocation d'habitat
- Bâti
- Zone inondée constatée
- Zone Humide (SAGE de la Canche)

Captages et périmètres de protection :

- Captage AEP
- Rapproché
- Éloigné

ENJEUX ET CONTRAINTES TECHNIQUES

Infrastructures de transport : Infrastructures et réseaux de télécommunication :

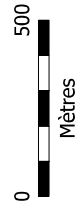
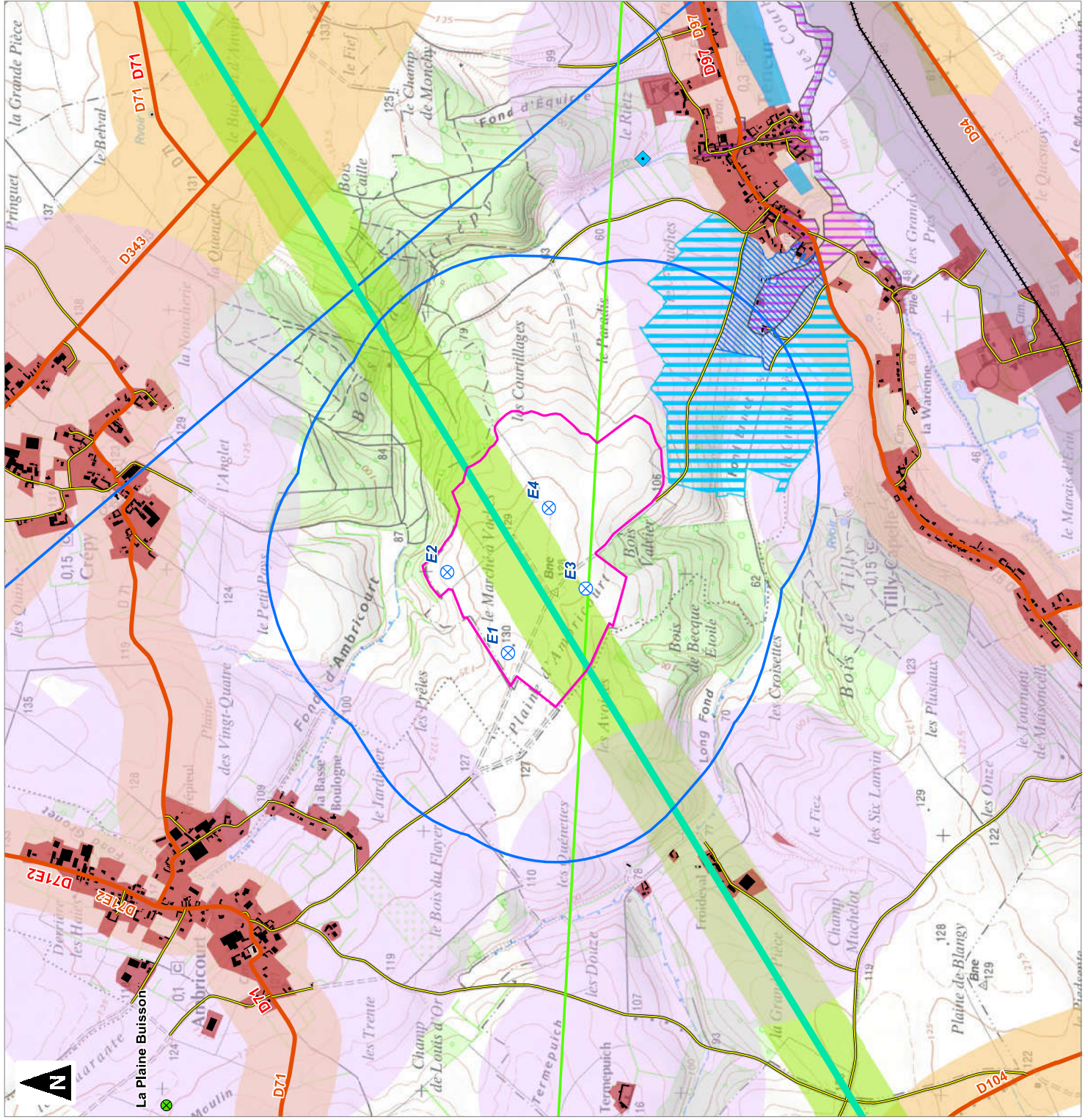
- Réseau routier :**
 - Route départementale
 - Réseau secondaire
 - Zone tampon de 179,5m autour des départementales et de 359m autour de la RD-343
 - Bouygues
 - Free

Réseau ferré :

- Voie ferrée
- Zone tampon de 179,5 m autour du réseau ferré

Contexte éolien au 22/10/2020 :

- Éolienne accordée



1:15 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : AUDDICE, 2020

Source de fond de carte : IGN Sans 25°

© 2020 Auddice, IGN, IGN Sans 25°, IGN Sans 250°, et BD Cartho® - ARS - SGM1 - SIGALE - ENERTRAG - AUDDICE, 2020









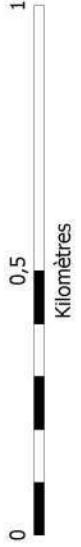
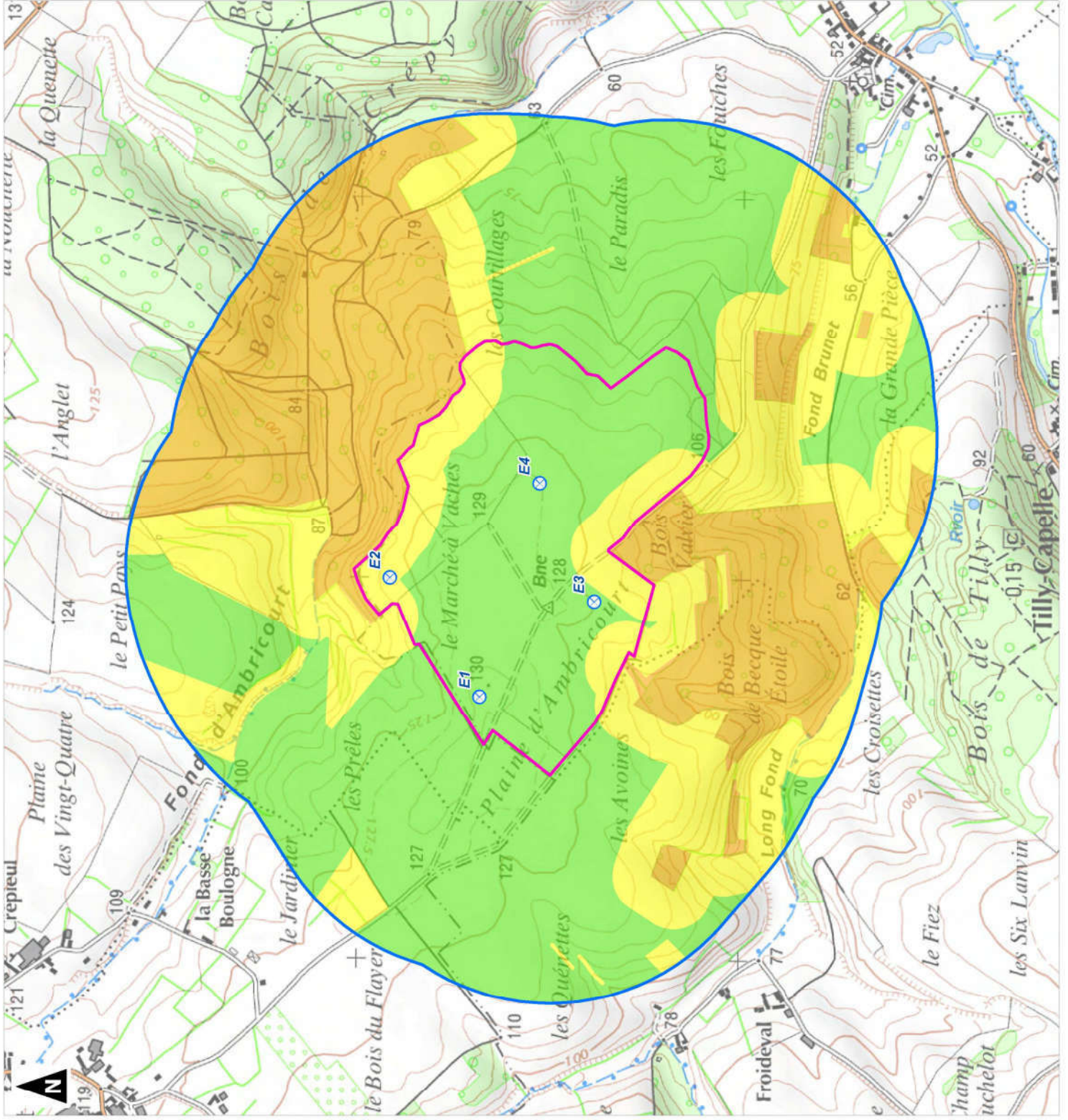
ENERTRAG

Projet éolien de Teneur (62)

Demande d'Autorisation Environnementale

Variante 1

-  Eolienne projetée
-  Zone d'implantation Potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude immédiate (600 m)
-  Enjeu faible
-  Enjeu moyen
-  Enjeu fort
-  Enjeu très fort



1:10 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

VARIANTE 2 : COHERENCE D'ENSEMBLE & OPTIMISATION DU PRODUCTIBLE

ANALYSE POUR 4 EOLIENNES

INSERTION DANS LE MILIEU HUMAIN

| Période | Choix d'éoliennes pour la période considérée | Commentaires |
|--------------|--|---|
| Automne 2017 | Gabarit de 179,5 m bout de pale | <p>Les distances aux habitations sont réglementaires avec les éoliennes les plus proches.</p> <p>Les distances aux habitations ont été recherchées pour limiter l'impact sonore et visuel vis-à-vis des riverains.</p> <p>L'emprise du projet en termes de superficie et d'étendue étant conséquente avec cette occupation du plateau, l'impact sur le milieu professionnel agricole est non négligeable (chemins à créer, nombre de plateformes, etc).</p> <p>Variante 2 - Insertion dans le milieu humain</p> |

INSERTION DANS LE MILIEU TECHNIQUE

| Période | Choix d'éoliennes pour la période considérée | Commentaires |
|--------------|--|--|
| Automne 2017 | Gabarit de 179,5 m bout de pale | <p>L'orientation du projet (4 éoliennes) est en cohérence avec les vents dominants d'origine sud-ouest.</p> <p>L'implantation respecte l'ensemble des contraintes et servitudes techniques identifiées.</p> <p>Variante 2 - Insertion dans le milieu technique</p> |

INSERTION DANS LE MILIEU NATUREL

| Période | Choix d'éoliennes pour la période considérée | Commentaires |
|--------------|--|---|
| Automne 2017 | Gabarit de 179,5 m bout de pale | <p>Choix d'implantation particulièrement contraignant pour les chiroptères car deux éoliennes sont proches de boisements.</p> <p>Cette variante implique la présence d'une éolienne proche du Bois Valvèrier et donc d'un secteur à enjeu moyen. Par ailleurs une autre éolienne (E2) était également dans une zone de lisière potentiellement utilisée par les chiroptères.</p> <p>Variante 2 - Insertion dans le milieu naturel</p> |

INSERTION DANS LE MILIEU PAYSAGER, PATRIMONIAL & TOURISTIQUE

| Période | Choix d'éoliennes pour la période considérée | Commentaires |
|--------------|--|---|
| Automne 2017 | Gabarit de 179,5 m bout de pale | <p>Dans cette variante l'éolienne à l'extrémité sud-est (éolienne E4) a été décalée vers le sud, au niveau de la courbe topographique d'altitude 120 mètres (cette implantation respecte les préconisations de l'état initial, à savoir ne pas descendre en dessous de la courbe 120 mètres). L'éolienne E4 se situe alors en limite de versant, au niveau d'une rupture de pente.</p> <p>Atouts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement de la forme du relief (avancée du plateau) permettant une bonne insertion à l'échelle du grand paysage. <p>Inconvénients :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « Décrochage » de l'éolienne E4 par rapport au reste du groupe : effet de dispersion des éoliennes depuis la vallée. - Proximité forte aux boisements peigue localement sur le plateau d'Ambricourt : effet d'écrasement sur le bois de Crépy. - Dimension des éoliennes assez importante en rapport avec l'échelle du versant. <p>Variante 2 - Insertion dans le milieu paysager, patrimonial & touristique</p> |

